

Nombre de conseillers

En exercice : 08

Présents : 06

Votants : 07

Date de la convocation

31.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Serge LEMOINE, Président.

Etaient présents : M. Didier THESE – DELME ; M. Claude CORSAINT – DELME ; M. Michel FORFERT – DELME ; M. Laurent MATHIEU – PUZIEUX ; M. Eric FRAMBOURT – PUZIEUX ; M. Serge LEMOINE – DONJEUX

Étaient excusés : M. Xavier GROSCLAUDE – DELME a donné procuration à M. Didier THESE

M. Daniel LESEUR – DONJEUX a donné procuration à M. Serge LEMOINE

Était absent : -

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Michel FORFERT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Compte Financier Unique – CFU 2024

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au Compte Administratif (de la Commune) et du Compte de Gestion (du SGC).

Monsieur le Vice-Président, donne lecture aux membres du Comité Syndical, du Compte Financier Unique 2024.

Il rappelle les « reste à réaliser » indiqués tant :

En recettes d'investissement : 0.00 €

En dépenses d'investissement : 770 259.10 €

Le Compte Financier Unique 2024 peut se résumer ainsi :

Recettes de fonctionnement	+	251 555.51 €
(-) Dépenses de fonctionnement	-	256 254.11 €
Solde d'exécution de fonctionnement 2024	-	4 698.60 €
Recettes d'investissements	+	137 611.50 €
(-) Dépenses d'investissements	-	81 760.86 €
Solde d'exécution d'investissements 2024	+	55 850.64 €

Monsieur le Président se retire de la séance lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le CFU 2024 présenté.

2. Affectation du résultat 2024

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical, suite au vote du Compte Financier Unique - CFU 2024, la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat 2024, constatant que le CFU laisse apparaître :

Un excédent de fonctionnement antérieur	+	21 845.50 €
Un déficit de fonctionnement 2024 de	-	4 698.60 €

Soit un excédent de fonctionnement au 31.12.2024	+	17 146.90 €

Un excédent d'investissement reporté de	+ 716 110.06 €
Un excédent d'investissement 2024 de	+ 55 850.64 €

Soit un excédent d'investissement au 31.12.2024	+ 771 960.70 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- De reporter l'excédent de fonctionnement de 17 146.90 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté – excédent »
- De reporter l'excédent d'investissement cumulé soit 771 960.70 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté – excédent ».

3. Fixation des tarifs 2025 – Redevance Assainissement – PAC et contrôles des raccordements au réseau d'assainissement collectif

Monsieur le Président rappelle que les différents tarifs de P.A.C. (Participation pour l'Assainissement Collectif)

- Participation par maison individuelle : 2500.00 €
- Appartement : 1500.00 €
- Locaux artisanaux – Commerces : 2000.00 €

Les tarifs appliqués pour la réalisation des contrôles de raccordement étaient fixés à :

- Visite de diagnostic : 150.00 €
- Contre-visite de diagnostic : 75.00 €

Monsieur le Président rappelle également que la redevance d'assainissement est calculée sur environ 60000 m3 d'eaux usées (59 457 m3 facturés en 2024 / 57 673 m3 en 2023 / 62788 m3 en 2022 / 63508 m3 en 2021 / 62 077 m3 en 2020 / 64863 m3 en 2019 / 65991 m3 en 2018).

Les tarifs appliqués en 2024 étaient :

- Part fixe : 6.00 €/foyer/mois
- Part variable : 2.45 €/m3

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de maintenir ces tarifs pour la facturation 2025.

4. Budget Primitif 2025

Monsieur le Président donne lecture aux membres du Comité Syndical, du Budget Primitif 2025, établi par ses soins.

Celui-ci s'établit ainsi :

1 209 251.52 € en dépenses et en recettes

Montant réparti ainsi :

- 291 746.16 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 917 505.36 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2025 présenté.

5. Convention de mise à disposition de Monsieur E. MATHIEU auprès du SIA2DP

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Marc TARIS – Adjoint technique – a quitté la Mairie de DELME, le 07 novembre 2024.

Monsieur Emmanuel MATHIEU a été mis à disposition du Syndicat par la Commune de DELME, à compter du 1^{er} octobre 2024 sur la base de 10 heures/semaine.

Monsieur le Président propose donc d'établir une nouvelle convention de mise à disposition pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, d'établir une nouvelle convention de mise à disposition sur la base de 10 heures/semaine, pour une durée de 3 ans, soit du 01/10/2024 au 30/09/2027.

6. Divers - Convention pour le suivi agronomique annuel des épandages agricoles des boues de la station d'épuration de DELME – 2025-2027

Monsieur Serge LEMOINE rappelle la convention de prestation pour le suivi agronomique annuel des épandages agricoles des boues de la station d'épuration de DELME qui est arrivé à échéance le 31 décembre 2024.

Afin de pouvoir assurer la continuité du service, la Chambre d'Agriculture de la Moselle propose une nouvelle convention pour la période 2025-2027 : le coût de la prestation s'élève à 3000.00 € HT soit 3600.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, la proposition de la Chambre d'Agriculture de la Moselle et autorise le Président à signer la convention correspondante et toute pièce s'y rapportant.

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	7.1	Décisions budgétaires	Compte Financier Unique – CFU 2024	2024/011
2	7.1	Décisions budgétaires	Affectation du résultat 2024	2024/011 2025/001
3	7.1	Décisions budgétaires	Fixation des tarifs 2025 – Redevance Assainissement – PAC et contrôles des raccordements au réseau d'assainissement collectif	2025/001

4	7.1	Décisions budgétaires	Budget Primitif 2025	2025/001
5	4.4	Autres catégories de personnels	Convention de mise à disposition de Monsieur E. MATHIEU auprès du SIA2DP	2025/001
6	7.10	Finances publiques - Divers	Divers - Convention pour le suivi agronomique annuel des épandages agricoles des boues de la station d'épuration de DELME – 2025-2027	2025/001

NOM / PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
LEMOINE SERGE DONJEUX	PRESIDENT	
THESE DIDIER DELME	VICE PRESIDENT	
CORSAINT CLAUDE DELME	DELEGUE TITULAIRE	
FORFERT MICHEL DELME	DELEGUE SUPPLEANT	
GROSCLAUDE XAVIER DELME	DELEGUE TITULAIRE	A donné procuration à M. D. THESE
MATHIEU LAURENT PUZIEUX	VICE PRESIDENT	
FRAMBOURT ERIC PUZIEUX	DELEGUE TITULAIRE	

LESEUR DANIEL DONJEUX	DELEGUE TITULAIRE	A donné procuration à M. S. LEMOINE
--------------------------	-------------------	-------------------------------------